



# Vers un projet de mobilité à la demande pour l'Arrondissement de Dinant?

Quatre initiatives

# Une question de mobilité

L'Arrondissement est composé de 15 Communes: Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Yvoir. Ces quinze communes représentaient, avant les fusions de 1976, 139 communes qui sont aujourd'hui les sections d'entités précitées, sur un territoire de 1592 km<sup>2</sup>, l'arrondissement le plus étendu de Belgique. Les distances sont importantes: N-S, entre Anhée et Vresse-sur-Semois plus de 80 km; O-E, entre Onhaye et Somme-Leuze, pas loin de 70 km. La densité de population est faible. Ces deux données ont une influence considérable sur la mobilité.

On constate que des axes de communication traversent le territoire: N4, E411, ligne SNCB Bruxelles/Luxembourg, la Meuse; que la Meuse n'est pas une voie de communication ayant une incidence sur l'économie de l'Arrondissement; l'éloignement généralisé des grandes voies de communication; la bonne situation de Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze et Rochefort par rapport à ces grands axes ferroviaires ou routiers. Ce sont les communes du nord-est.

Sur un plan plus général, Dinant est un chef-lieu d'Arrondissement administratif plus qu'économique. La ville est excentrée au nord de l'Arrondissement, au contraire de Namur, par exemple, qui occupe une position plus centrale au sein de l'Arrondissement dont elle est le chef-lieu. On peut affirmer qu'il n'y a pas de réel pôle économique. LE pôle semble être Namur même si on ne peut oublier, pour certaines communes, des pôles d'attraction comme Marche-en-Famenne et Charleville. Des mini pôles se démarquent comme Beauraing, Ciney, Dinant et Rochefort. L'Arrondissement de Dinant se doit donc d'être ouvert sur l'extérieur, notamment en matière économique.

Ce très bref aperçu montre en quoi la mobilité devient rapidement une question majeure pour qui se préoccupe du développement de l'Arrondissement.

# La mobilité en milieu rural<sup>1</sup>

La mobilité à la campagne induit-elle des comportements spécifiques de mobilité? Jean-Paul HUBERT, du Groupe de Recherche sur les Transports de l'Université de Namur, estime que non. L'emploi du temps, les habitudes de transport ne sont pas fondamentalement différentes selon que l'on habite la campagne ou la ville. Les contraintes sont identiques, les différences peu significatives.

L'enquête réalisée par l'ACRF prend acte de ces constats mais met en exergue les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes habitant des zones rurales. Pensons, écrit Françoise Warrant, aux difficultés pour les demandeurs d'emploi, de se rendre sur des lieux de formation; pensons aux difficultés pour se rendre sans véhicule propre à des emplois intermédiaires, à des emplois à horaires atypiques; pensons aux difficultés des familles monoparentales pour gérer leurs déplacements, et aux personnes âgées ou moins valides pour combiner divers modes de transport.

La mobilité en milieu rural a bel et bien un caractère spécifique.

## La mobilité dans l'Arrondissement de Dinant, dans quel état?<sup>2</sup>

Au printemps 2005, les Bourgmestres ont réagi aux diverses questions posées dans le cadre d'un "état de la mobilité" dans l'Arrondissement. Les réactions sont le fruit de situations particulières: toutes les communes ne sont pas desservies par les mêmes services, au même rythme, loin s'en faut.

### 1. SNCB

8 communes sont desservies, 7 ne le sont pas et lorsqu'elles le sont, ce n'est pas nécessairement dans le centre urbain ou de village. Quant à la facilité d'utilisation, selon que l'on se trouve sur la dorsale vers Arlon ou vers Bertrix, les situations sont très différentes. Ciney, Hamois, Rochefort se considèrent bien desservies! Les 5 autres communes beaucoup moins, tant en régularité qu'en mouvements sur la journée.

### 2. TEC

Toutes les communes sont traversées par les lignes de transport en commun. Une réaction indique bien l'état d'esprit des usagers: l'intérêt n'est pas toujours dans le nombre mais dans la fréquence des passages. On peut cependant affirmer que la fréquence des passages est en diminution; que lors des heures scolaires, le degré de satisfaction est bon et qu'en dehors, l'offre (et donc la satisfaction) diminue fortement. Enfin, les

---

<sup>1</sup> "La mobilité des personnes en milieu rural", Françoise Warrant, ACRF, 2005.

<sup>2</sup> A partir d'une brève enquête réalisée auprès des Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant au printemps 2005.  
Vers un projet de mobilité à la demande pour l'Arrondissement de Dinant?

horaires sont peu compatibles avec les besoins de la population et essentiellement axés sur le ramassage scolaire; il y a un manque réel de cadence.

### 3. Les souhaits des usagers

Une première réaction pose la question de fond: les bus sont-ils un moyen adapté au milieu rural? Viennent ensuite des revendications telles le maintien des haltes, arrêts et gares, l'accroissement de l'offre et des fréquences stratégiques, une mobilité à la demande.

### 4. Un problème crucial de mobilité sur le territoire de la Commune

Anhée	Problèmes de sécurité dans la vallée de la Molinee.
Beauraing	
Bièvre	
Ciney	Les véhicules dans le centre ville aux heures d'entrée et de sortie des écoles.
Dinant	
Gedinne	Difficultés pour les personnes ne possédant pas de véhicules.
Hamois	Desservir un village comme Schaltin de manière régulière (population scolaire en augmentation) et instaurer un arrêt du TEC au hameau de Monin (Achet) vu son développement (population scolaire vers Ciney).
Hastière	
Havelange	L'habitude prise par les gens de ne plus utiliser les transports en commun, la main mise du TEC et du MET, la vitesse sur les routes du MET, la lourdeur du MET au niveau des aménagements.
Houyet	Difficulté d'organiser un service journalier car trop peu d'utilisateurs. Pour les personnes sans voitures, dans les villages dépourvus de moyens de transport, un service à la demande ou régulier (1 ou 2 fois par mois).
Onhaye	
Rochefort	Manque de pistes cyclables pour assurer la circulation des touristes en toute sécurité.
Somme-Leuze	Zone rurale, transports en commun pas assez développés.
Vresse-sur-Semois	Isolement, distances entre les localités, éloignement des zones d'embarquement de la SNCB.
Yvoir	Circulation des véhicules (camions) des carrières (trafic très important).

# La mobilité dans l'Arrondissement de Dinant, 4 initiatives

<b>Dénomination</b>	<b>Service destiné à</b>	<b>Justification de l'initiative</b>	<b>Raisons d'utilisation</b>	<b>Des priorités</b>
<b>Co-Voiture-Age</b> <i>Azimut asbl, CPAS de Gedinne, Commune de Gedinne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Usager: toute personne résidant sur la commune, affiliée au service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au départ, visées intergénérationnelles: des plus jeunes véhiculant les aînés.</li> <li>Droit à la mobilité pour tous, à un prix accessible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes.</li> <li>Restriction raisons médicales particulières: si possible faire appel aux services et véhicules adaptés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
<b>Service d'accompagnement</b> <i>CPAS de Vresse-sur-Semois (un chauffeur, un utilisateur)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service d'accompagnement destiné à tous. Etre âgé d'au moins 50 ans (sauf handicap).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune très peu et mal desservie par le TEC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Raisons de santé.</li> <li>Actes administratifs.</li> <li>Raisons familiales.</li> <li>Shopping.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Raisons de santé.</li> <li>Actes administratifs.</li> </ul>
<b>Mobilité Rochefortoise</b> <i>asbl</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aînés et handicapés.</li> <li>Incapacité médicale de conduire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone rurale.</li> <li>Transports en commun de plus en plus inadaptés.</li> <li>Disparition des petits commerces ou commerces ambulants.</li> <li>Participation à la vie associative et culturelle.</li> <li>Maintien des personnes le plus longtemps possible à leur domicile.</li> <li>Lutte contre l'isolement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Raisons de santé.</li> <li>Actes administratifs.</li> <li>Raisons familiales.</li> <li>Convenances personnelles.</li> </ul>	
<b>Aide Aux Malades – AAM</b> <i>Mutualités Chrétiennes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aux personnes malades, affiliées (idéalement) aux Mutualités Chrétiennes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès aux soins des personnes malades.</li> <li>75% des usagers sont des personnes malades.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins, hôpitaux, médecins,...</li> <li>Utilisation également non médicale.</li> <li>Conduire et ramener les usagers des centres de jours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

<b>Dénomination</b>	<b>Organisation des demandes</b>	<b>Réservation</b>	<b>Accessibilité</b>	<b>Tarif</b>
<b>Co-Voiture-Age</b> <i>Azimut asbl, CPAS de Gedinne, Commune de Gedinne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déplacements sur commune: 24 heures à l'avance.</li> <li>▪ 48 à 72 heures pour déplacements hors commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par téléphone, en matinée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les jours même fériés selon disponibilité des chauffeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre affilié (2,50€/an).</li> <li>▪ Acheter des tickets km (0,19€ moins de 40 km autour de Gedinne, 0,27€ supérieur 40km, sauf déplacement médical).</li> </ul>
<b>Service d'accompagnement</b> <i>CPAS de Vresse-sur-Semois</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 48 heures à l'avance, sauf urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par téléphone.</li> <li>▪ 3 personnes max.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les jours sauf le dimanche.</li> <li>▪ Entre 07.00 et 19.00.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans commune: 0,15€/km.</li> <li>▪ Vers l'extérieur: 0,20€/km.</li> <li>▪ Temps d'attente: 5€/heure (divisé en 15').</li> <li>▪ Temps d'attente en clinique: forfait de 6,20€ max.</li> </ul>
<b>Mobilité Rochefortoise</b> <i>asbl</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 24 heures avant le déplacement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par téléphone (GSM).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les jours, du lundi au vendredi, excepté jours fériés.</li> <li>▪ Entre 09.00 et 12.00 et entre 13.00 et 17.00.</li> <li>▪ Une personne de permanence pour accueil et coordination.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gratuité.</li> </ul>
<b>Aide Aux Malades – AAM</b> <i>Mutualités Chrétiennes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 48 heures avant le déplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par téléphone, entre 09.00 et 12.00, passage obligé par centrale de Dinant (organisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les jours sauf week-ends et fériés, urgences exceptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0,25€/km à partir du domicile du bénévole.</li> </ul>

<b>Dénomination</b>	<b>Territoire couvert</b>	<b>Véhicules</b>	<b>Assurances</b>	<b>Financement</b>	<b>Autre service</b>
<b>Co-Voiture-Age</b> <i>Azimut asbl, CPAS de Gedinne, Commune de Gedinne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans et hors commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appartient au chauffeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RC chauffeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'utilisateur remet les tickets km au chauffeur.</li> <li>▪ Le chauffeur est remboursé en fonction du nombre de tickets (0,27€/km).</li> <li>▪ Part communale dans le remboursement.</li> </ul>	
<b>Service d'accompagnement</b> <i>CPAS de Vresse-sur-Semois</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Kilométrage limité à 100 km au départ sauf dérogation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appartient au CPAS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RC CPAS.</li> <li>▪ Chauffeur et utilisateur s'engagent à ne pas recourir à l'égard de l'un, de l'autre et du CPAS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service propre au CPAS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Handicap et Mobilité.</li> </ul>
<b>Mobilité Rochefortoise</b> <i>asbl</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Territoire de l'entité rochefortoise.</li> <li>▪ Trajets vers hôpitaux de Marche et Dinant.</li> <li>▪ Homes de Chanly, Tellin, Wanlin, Marche.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Œuvres du Bourgmestre.</li> <li>▪ Aucune aide.</li> <li>▪ Par activités récréatives.</li> </ul>	
<b>Aide Aux Malades – AAM</b> <i>Mutualités Chrétiennes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrondissement de Dinant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appartient au chauffeur.</li> <li>▪ Formation obligatoire des chauffeurs bénévoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RC du chauffeur et assurances complémentaires prises par l'organisateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par la contribution de l'utilisateur.</li> <li>▪ Defrayment pour le chauffeur équivalent au coût pour l'utilisateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Handicap et Mobilité.</li> </ul>